

# Barème d'honoraires TTC

Applicable à compter du 1er Janvier 2019

À l'exception du Neuf ( VEFA ) et Immobilier professionnel

## Transaction Immobilier Traditionnel Ancien

Prix de vente	Taux
Jusqu'à 50 000 €	Forfait 3 000 €
De 50 000 à 100 000 €	Forfait 7 000 €
De 100 000 à 150 000 €	Forfait 9 000 €
De 150 000 à 250 000 €	6,5 %
De 250 000 à 350 000 €	6 %
De 350 000 à 500 000 €	5,5 %
De 500 000 à 700 000 €	4,5 %
Supérieur à 700 000 €	4 %

Les honoraires sont à la charge vendeur *sauf convention contraire précisée dans le mandat*. Remarque : TTC signifie toutes taxes comprises, s'agissant de la taxe sur la valeur ajoutée – TVA 20.00%. Lors d'une délégation de mandat, les honoraires appliqués seront ceux inscrits au mandat de vente initiale entre le(s) propriétaire(s) et le mandataire

## Transaction immobilier professionnel

Prix de vente	Taux
Jusqu'à 40 000 €	Forfait 5 000 €
De 40 000 à 250 000 €	10 %
De 250 001 à 850 000 €	9 %
Supérieur à 850 001 €	8 %

Pourcentage sur le prix de vente (TVA au taux en vigueur en SUS)

### GRUPE IMMO ANNONCES

### Location

Descriptif	Bailleur	Locataire
<b>Honoraires d'entremise et de négociation :</b>	Offert	Offert
<b>Honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée - inventaires du mobilier :</b>	3€/m2 par prestations	3€/m2 par prestations
<b>Honoraires de visite, de construction du dossier du locataire et de rédaction du bail :</b>	Un mois de loyer hors charge - le montant d'une prestations	Un mois de loyer hors charge - le montant d'une prestations
<b>Gestion locative</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 4% HT pour un loyer supérieur à 2 000€ CC</li> <li>- -5% HT pour un loyer compris entre 1 500€ à 2 000€ CC</li> <li>- 6% HT pour un loyer inférieur à 1 500€ CC</li> </ul>	

Zone très tendue : Paris et départements voisins : 12 €/m<sup>2</sup>

Zone tendue : 28 agglomérations de plus de 50 000 habitants : 10 €/m<sup>2</sup>

Hors zone : reste du territoire : 8€/m<sup>2</sup>

#### GRUPE IMMO ANNONCES